

Session extraordinaire du conseil de la Municipalité de Cantley tenue le vendredi 28 janvier 2022 à 12 h 10 en visioconférence.

Présidée par M. le maire David Gomes

Sont présents :

Nathalie Bélisle, conseillère du district des Monts (# 1)
Jean Bosco, conseiller du district des Prés (# 2)
Philippe Normandin, conseiller du district de la Rive (# 3)
Sarah Plamondon, conseillère du district des Parcs (# 4)
Jean-Charles Lalonde, conseiller du district des Érables (# 5)
Jean-Nicolas de Bellefeuille, conseiller du district des Lacs (# 6)

Sont aussi présents:

Mme Krystelle Walsh, responsable des communications
M. Charles Dufour, greffier et responsable des affaires juridiques

Une quarantaine de personnes y participent en visioconférence.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance extraordinaire du 28 janvier 2022
2. Adoption de l'ordre du jour du 28 janvier 2022
3. Présentation du budget 2022
4. Adoption du budget 2022 et du programme d'immobilisations
5. Période de questions - Budget
- 6.1 Publication - Budget 2022 et programme d'immobilisations
7. Clôture de la séance

Point 1.1 OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 28 JANVIER 2022

La séance débute à 12 h 18 en visioconférence.

Point 2.1 2022-MC-027 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DU 28 JANVIER 2022

IL EST

Proposé par la conseillère Sarah Plamondon

Appuyé par le conseiller Jean-Nicolas de Bellefeuille

ET IL EST RÉSOLU QUE l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 28 janvier 2022 soit adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

Point 3. PRÉSENTATION DU BUDGET 2022

Les documents de la séance sont disponibles sur le site internet à l'adresse : www.cantley.ca/municipalité/profil financier/budget/Documentation 2022.

Le 28 janvier 2022

Point 4.1 2022-MC-028 ADOPTION DU BUDGET 2022 ET DU PROGRAMME D'IMMOBILISATIONS

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 954 du Code municipal du Québec, le conseil d'une municipalité locale doit, durant la période allant du 15 novembre au 31 décembre, préparer et adopter le budget de la Municipalité pour le prochain exercice financier. Toutefois, lors d'une année d'élection générale au sein de la municipalité, la période est prolongée jusqu'au 31 janvier de l'année suivante;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 953.1 du Code municipal du Québec, le conseil d'une municipalité locale doit, au plus tard le 31 décembre de chaque année, adopter le programme des immobilisations de la municipalité pour les trois exercices financiers subséquents;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par la conseillère Sarah Plamondon

Appuyé par le conseiller Jean-Charles Lalonde

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil adopte les prévisions budgétaires suivantes pour l'année 2022 et le programme triennal d'immobilisations tels que déposés:

REVENUS ET CHARGES

REVENUS	
Taxes	15 653 979 \$
Paiements tenant lieu de taxes	118 200 \$
Autres revenus de sources locales	3 593 705 \$
Total des revenus	19 365 884 \$
CHARGES	
Administration générale	3 162 956 \$
Sécurité publique	4 131 156 \$
Transport	6 548 569 \$
Hygiène du milieu	1 734 546 \$
Aménagement, urbanisme et développement	1 256 916 \$
Loisirs et culture	1 956 812 \$
Frais de financement	574 929 \$
Total des charges	19 365 884 \$
Conciliation à des fins fiscales :	
Remboursement de la dette à long terme	(2 023 100) \$
Activités d'investissements	(302 567) \$
Affectation de fonds réservés	(90 175) \$
Amortissement des immobilisations	2 415 842 \$
Total des éléments de conciliation	0 \$
Excédent de fonctionnement de l'exercice 2022 à des fins fiscales	0 \$

Le 28 janvier 2022

Sommaire du Programme triennal d'immobilisations

	<u>2022</u>	<u>2023</u>	<u>2024</u>
Total annuel	34 779 300 \$	13 760 300 \$	10 607 075 \$

LE VOTE EST DEMANDÉ PAR M. DAVID GOMES

POUR

CONTRE

David Gomes
Jean Bosco
Philippe Normandin
Sarah Plamondon
Jean-Charles Lalonde
Jean-Nicolas de Bellefeuille

Mme Nathalie Bélisle, conseillère du district des Monts (# 1) s'abstient de voter. M. Stéphane Parent, directeur général et secrétaire-trésorier, l'informe qu'elle a l'obligation de voter et qu'elle ne peut pas s'abstenir en vertu du *Code municipal* (article 164). Mme Bélisle refuse tout de même de voter et accepte de payer l'amende de 10 \$.

La résolution est adoptée à la majorité

Point 5.1 PÉRIODE DE QUESTIONS

M. le maire, David Gomes reçoit et commente les questions des citoyens relativement au budget 2022 ainsi que le programme d'immobilisations.

Questions reçues par courriel ou séance tenante - 28 janvier 2022

M. Michel Pélissier	M. Claude Desrochers
M. Steve Harris	M. Thierry Lecoin
M. Roch St-Arnaud	Mme Suzanne Steiner
M. Pierre Nantel	M. André Godbout
Mme Julie Laramée	M. Philippe Hébert
Mme Anie Bourgeois	M. Éric Edgar Tallon
Mme Valérie Poulin	

Point 6.1 2022-MC-029 PUBLICATION - BUDGET 2022 ET PROGRAMME D'IMMOBILISATIONS

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 957 du Code municipal du Québec et suite à l'adoption du budget et du programme triennal d'immobilisations, le conseil peut décréter que le budget et le programme triennal, ou le document explicatif, soient publiés dans un journal diffusé sur le territoire de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Jean-Charles Lalonde

Appuyé par le conseiller Jean-Nicolas de Bellefeuille

Le 28 janvier 2022

ET IL EST RÉSOLU QU'un extrait du budget 2022 et le programme triennal d'immobilisations soient publiés dans le journal l'Écho de Cantley et que le document explicatif tel que présenté soit disponible sur le site Internet à l'adresse : www.cantley.ca.

Adoptée à l'unanimité

Point 7.1 2022-MC-030 CLÔTURE DE LA SÉANCE

IL EST

Proposé par le conseiller Jean-Charles Lalonde

Appuyé par le conseiller Jean-Nicolas de Bellefeuille

ET IL EST RÉSOLU QUE la séance extraordinaire du conseil municipal du 28 janvier 2022 soit et est levée à 13 h 24.

Adoptée à l'unanimité

David Gomes
Maire

Stéphane Parent
Directeur général et secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie qu'il y a des fonds disponibles au budget pour l'ensemble des dépenses autorisées dans le présent procès-verbal.

En foi de quoi, je donne le présent certificat le 28 janvier 2022.

Signature : _____